



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le vendredi 6 novembre 2020

DÉCLENCHEMENT DE LA VEILLE SAISONNIÈRE 2020-2021 :

**Des places supplémentaires, des accueils de jour
et des maraudes renforcés pour protéger les plus
fragiles**

Les services de l'État, les collectivités locales et les associations se mobilisent toute l'année pour venir en aide et accompagner les personnes les plus démunies.

En effet, l'hébergement des plus démunis est un enjeu primordial de la solidarité nationale et de la Stratégie Logement D'abord. Tout au long de l'année, chaque jour, l'État au niveau national finance 180 000 places d'hébergement d'urgence généraliste pour venir en aide à ces publics, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement pour une sortie vers le logement.

Pendant la période hivernale, la mobilisation de tous les acteurs est indispensable pour proposer une mise à l'abri supplémentaire aux personnes fragiles et vulnérables. Le contexte sanitaire actuel nécessite de renforcer tous les efforts de mise à l'abri des personnes concernées.

Cette année, pour faire face à la situation sanitaire, l'État avait décidé, dès le 1er avril 2020 le maintien de sites de veille saisonnière 2019-2020 au-delà de la période hivernale et l'ouverture anticipée d'hébergements supplémentaires. Ainsi, dans le Nord, ce sont 289 places qui ont pu être maintenues au-delà du 10 juillet 2020.

Daniel Barnier, préfet délégué pour l'égalité des chances, a réuni, ce mardi 3 novembre 2020, les associations afin de s'assurer du bon dimensionnement du dispositif d'accueil et d'hébergement dans le département du Nord.

Au total, plus de 550 places supplémentaires de mise à l'abri et un renforcement des dispositifs de veille sociale (accueils de jour, maraudes, 115) seront mobilisables cette année pour faire face aux difficultés induites par l'arrivée de l'hiver.

Aucune personne ne doit rester à la rue sans solution. Des hôtels seront ouverts comme lors du confinement de ce printemps. Un premier hôtel a ouvert hier. D'autres hôtels seront mobilisés en fonction des besoins.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



La veille saisonnière permet l'**ouverture progressive de sites 24h/24** afin d'assurer un accueil en journée comme de nuit ainsi que le **renforcement de l'accompagnement social** dans les structures. La veille saisonnière se traduit également par des **financements supplémentaires** accordés aux associations portant des projets de **veille sociale (SIAO, accueils de jour et équipes mobiles)** afin de renforcer leurs moyens humains et d'élargir les horaires de fonctionnement. Là encore, la mise en route des dispositifs a été déclenchée avant le 1er novembre dès lors que cela était possible. Des accueils de jour et équipes mobiles bénéficient donc dès à présent de renforts.

Les trois services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) du département, en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Nord, proposeront des solutions de mise à l'abri et un accompagnement renforcé, en portant une attention particulière à la situation des publics les plus fragilisés, en particulier les familles et les femmes avec enfant(s).

La veille saisonnière permet, à très court terme, de protéger les plus fragiles. C'est aussi à moyen terme, **une ouverture sur les dispositifs de droit commun** d'accompagnement vers l'inclusion sociale des personnes fragilisées. Un travail spécifique a ainsi été mené lors du dernier exercice, puis poursuivi ce printemps. Adapté à la situation des personnes, cette expérimentation a notamment permis de rétablir les droits de nombreux hébergés auprès de multiples organismes et administrations.

Ce dispositif comprend 2 niveaux de mobilisation :

- un niveau de mobilisation générale du 19 octobre au 31 mars avec l'ouverture progressive de 550 places supplémentaires réparties sur les 6 arrondissements. Ce renforcement est aussi observé au niveau des accueils de jour et des équipes-mobiles via des extensions horaires et des jours d'ouverture supplémentaire rendus possible par un renfort en personnel.

- un niveau de mobilisation renforcée lorsque les conditions météorologiques se détériorent et que les températures ressenties sont en dessous de -10 degrés C. La mobilisation de places supplémentaires à hauteur des besoins seront ouvertes.

Au-delà de cette mobilisation particulière pendant la période hivernale, le préfet délégué à l'égalité des chances tient à rappeler la mise en œuvre, toute l'année, d'un dispositif d'accueil et d'hébergement pour chaque arrondissement du département.

Dispositif dans le Nord :

Au niveau local, 11 854 places d'hébergement sont ouvertes au quotidien toute l'année dans le département du Nord.

- Hébergement d'insertion et d'urgence : 6 155 places dont 3 068 en CHRS et 2 857 en hébergement d'urgence et 200 en Résidence Hôtelière à Vocation Sociale;

- Logement accompagné : 5 699 places dont 3 891 en résidence sociale / FTM, 1 106 en pension de famille et 702 en intermédiation locative.

De 2013 à 2019, l'État s'est considérablement investi dans l'hébergement d'urgence puisque les financements ont augmenté de 33 % en passant de 31 millions d'euros à 47 millions d'euros. Pour la seule veille saisonnière, l'implication de l'État au cours de l'hiver dernier s'élève notamment à 3,3 millions d'euros.

L'État mobilise ainsi d'importants moyens humains et financiers pour assurer la protection des personnes fragiles dans le cadre du plan Grand Froid.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex

